

Facilitez-vous l'impôt,
www.impots.gouv.fr

Renvoyez un exemplaire de votre déclaration
au centre des impôts de votre domicile
au plus tard le 31 mai.
Affranchissez suffisamment votre lettre.

ADRESSE AU 1^{ER} JANVIER 2007 (Pour le calcul correct de votre taxe d'habitation)

Appt. Étage Esc. Bâtiment Nbre de pièces N° et Rue **9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN**
Résidence Code postal **34410** Commune **SERIGNAN**

À ce domicile, vous êtes propriétaire ☐ locataire ☐ occupant à titre gratuit ☐ Nom du propriétaire

ÉTAT CIVIL DU OU DES DÉCLARANTS (Écrivez en lettres majuscules)

Vous		Conjoint *	
Monsieur ☒	Madame ☐	Monsieur ☐	Madame ☐
THOMAS			
◀ Nom ▶			
◀ Nom de naissance ▶			
THIBAUT			
◀ Prénoms ▶			
06 02 1958		◀ Date de naissance ▶	
75 ISSY LES MOULINEAUX (SIS NÉ(E) À L'ÉTRANGER)		◀ Lieu de naissance ▶ DÉPT COMMUNE (OU PAYS SI NÉ(E) À L'ÉTRANGER)	

• Si vous déposez une déclaration pour la première fois, cochez la case : ☐

Sinon, indiquez votre n° FIP : et votre n° fiscal :
le n° fiscal de votre conjoint :

Vous trouverez ces numéros sur votre déclaration de revenus ou votre avis d'imposition de l'année dernière. Leur indication facilitera le rapprochement des acomptes ou mensualités que vous avez déjà payés et de l'impôt dû.

• Pour les couples mariés : Madame, si vous souhaitez voir figurer votre nom de naissance sur nos courriers, veuillez cocher la case : ☐

* ou partenaire du Pacs

REDEVANCE AUDIOVISUELLE

Cochez la case, si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur (voir notice) : ☐ Ø RA

CHANGEMENTS D'ADRESSE

En cas de changement d'adresse en 2006 ou en 2007, merci de compléter les informations ci-dessous :

Si vous avez déménagé en 2006, indiquez votre adresse au 1^{er} janvier 2006

N° et Rue Bâtiment Appt.
Code postal Commune

Si vous avez déménagé après le 1^{er} janvier 2007, indiquez votre adresse actuelle (pour recevoir sans difficulté votre courrier)

N° et Rue Bâtiment Appt.
Code postal Commune

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À le 2007

Votre n° de téléphone
Votre adresse internet

Si vous déposez également une déclaration n° 2042 complémentaire, cochez la case ☐

Pour payer vos impôts en toute tranquillité, choisissez le prélèvement automatique.

Connectez-vous sur www.impots.gouv.fr ou contactez votre trésorerie.

N° Télédéclarant

N° fiscal vous

N° fiscal conjoint

N° FIP

Services gestionnaires
045

1469517608160 C

Situation et charges du foyer fiscal

340793948560387893 A

Éléments pour la taxe d'habitation

Acompte PPE

Vous Conjoint* PAC

* ou partenaire du PACS

EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION EN 2006, MERCI DE CORRIGER DANS LES CASES BLANCHES.

A | SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2006

M☐ Mariés

C☐ Célibataire

D☐ Divorce/séparation

V☐ Veuvage

O☒ Pacs

En cas de changement en 2006

Date du mariage ou du PACS

X

/

/

2006

Date du divorce/séparation/rupture du PACS

Y

/

/

2006

Date du décès

Z

/

/

2006

Vous devez souscrire une déclaration pour chaque période avant et après votre changement de situation de famille (voir notice).

SITUATIONS PARTICULIÈRES

Situation des enfants en cas de célibat, divorce, séparation ou veuvage

K☐ Vous vivez seul(e) et vous avez eu un enfant décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre. (Complétez aussi la ligne H).

E☐ Vous vivez seul(e) et vos enfants (majeurs ou mariés ; mineurs imposés en leur nom propre) ne sont pas comptés à votre charge ou n'ont pas demandé leur rattachement à votre foyer. (Complétez aussi la ligne H).

H Année de naissance de votre enfant dernier-né, ouvrant droit à l'attribution d'une demi-part supplémentaire.

N☐ Vous ne vivez pas seul(e).

L☐ Un au moins de vos enfants à charge ou rattaché est issu du mariage avec votre conjoint* décédé.

Situations donnant droit à une demi-part supplémentaire

Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour une invalidité d'au moins 40 % ou d'une carte d'invalidité d'au moins 80 % (joignez une copie de la carte) :

P☐ Vous remplissez ces conditions.

F☐ Votre conjoint* remplit ces conditions, ou votre conjoint*, décédé en 2006, remplissait ces conditions.

Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre :

W☐ Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf**et :

- vous avez plus de 75 ans et remplissez ces conditions ;
- vous avez plus de 75 ans et votre conjoint*, décédé, remplissait ces conditions ;
- votre conjoint*, âgé de plus de 75 ans, décédé en 2006, remplissait ces conditions.

S☐ Vous êtes mariés ou liés par un PACS et l'un des deux déclarants, âgé de plus de 75 ans, remplit ces conditions.

G☐ Vous avez une pension de veuve de guerre.

B | PARENT ISOLÉ

T☐

C | PERSONNES À CHARGE EN 2006

Enfant(s) non marié(s) de moins de 18 ans au 1-01-2006 ou né(s) en 2006 ou handicapé(s) quel que soit l'âge : Nombre : F

Année de naissance :

Dont enfant(s) titulaire(s) de la carte d'invalidité : Nombre : G

Année de naissance :

Personne(s) vivant sous votre toit et titulaire(s) de la carte d'invalidité d'au moins 80 % : Nombre : R

Année de naissance :

Précisez ci-dessous les noms et prénoms de vos enfants ou autres personnes à charge :

D | RATTACHEMENT D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS EN 2006

Nombre d'enfant(s) célibataire(s) (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant : J

Nombre d'enfants mariés ou non mariés chargés de famille : (y compris le conjoint et les enfants) N

M/Mme/Mlle	Nom/Nom de naissance si différent	Prénoms
Date de naissance		
Dépt.		
Commune/Pays		
M/Mme/Mlle	Nom/Nom de naissance si différent	Prénoms
Date de naissance		
Dépt.		
Commune/Pays		
M/Mme/Mlle	Nom/Nom de naissance si différent	Prénoms
Date de naissance		
Dépt.		
Commune/Pays		

REVENUS CONNUS Merci de corriger si besoin, à la hausse ou à la baisse, dans les cases blanches en page 3

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et libertés », vous pouvez accéder aux données vous concernant, sous réserve que cela ne porte pas atteinte à la recherche des infractions fiscales, et les faire rectifier, sous réserve des procédures du code général des impôts et du livre des procédures fiscales. Les demandes sont à adresser au centre des impôts dont vous relevez. Les données portées sur les déclarations de revenus sont utilisées pour la gestion de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation et de la redevance de l'audiovisuel. Elles sont rapprochées des déclarations relatives à l'impôt de solidarité sur la fortune. Les organismes chargés de la gestion d'assurance vieillesse, d'allocations familiales, de régime complémentaire et du contrôle des cotisations des professions indépendantes sont, sur leur demande, destinataires d'informations issues du traitement de la déclaration de revenus de leurs seuls allocataires, pensionnés ou assurés.

SI LES MONTANTS IMPRIMÉS SONT INCOMPLETS OU INEXACTS,
RAYEZ-LES ET INDIQUEZ LA SOMME TOTALE DES REVENUS CORRESPONDANTS DANS LES CASES BLANCHES.

1 I TRAITEMENTS, SALAIRES

	Vous		Conjoint*		1 ^{re} personne à charge		2 ^e personne à charge		3 ^e personne à charge	
Total des revenus d'activité que nous connaissons										
Si inexact : total de vos revenus d'activité	AJ	192	BJ		CJ		DJ		EJ	
Total des autres revenus imposables que nous connaissons										
Si inexact : total de vos autres revenus imposables	AP		BP		CP		DP		EP	
Frais réels (liste détaillée sur papier libre)	AK		BK		CK		DK		EK	
Demandeur d'emploi de plus d'un an	AI		BI		CI		DI		EI	
Déménagement de plus de 200 km pour trouver un emploi exercé pendant au moins 6 mois (voir notice)	AR		BR		CR		DR		ER	

PRIME POUR L'EMPLOI (pour obtenir votre prime par virement, joignez un RIB)

	Vous		Conjoint*		1 ^{re} personne à charge		2 ^e personne à charge		3 ^e personne à charge	
Vous avez exercé une activité à temps plein										
Merci de corriger si besoin dans les cases AV ou BV										
Travail à temps plein en 2006 : cochez la case	AX		BX		CX		DX		QX	
Si inexact : total de vos pensions, retraites, rentes										
Si inexact : total de vos pensions, retraites, rentes	AS		BS		CS		DS		ES	
Pensions alimentaires perçues	AO		BO		CO		DO		EO	

PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPRIS PENSIONS ALIMENTAIRES PERÇUES

	Vous		Conjoint*		1 ^{re} personne à charge		2 ^e personne à charge		3 ^e personne à charge	
Total des pensions, retraites, rentes, que nous connaissons										
Si inexact : total de vos pensions, retraites, rentes	AS		BS		CS		DS		ES	
Pensions alimentaires perçues	AO		BO		CO		DO		EO	

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX

Âge d'entrée en jouissance	Moins de 50 ans		De 50 ans à 59 ans		De 60 ans à 69 ans		À partir de 70 ans	
Total des rentes perçues par le foyer pour chaque âge d'entrée en jouissance	AW		BW		CW		DW	

2 I REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués ligne DH	EE	264
• Revenus ouvrant droit à abattement (ne les déduisez pas)		
Revenus des actions et parts (crédit d'impôt inclus)	DC	
Revenus imposables des actions et parts non cotées détenues dans un PEA	FU	
Revenus distribués dans le PEA pour le calcul du crédit d'impôt de 50 %	GR	532
Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée au moins égale à 6 ou 8 ans	CH	
• Revenus n'ouvrant pas droit à abattement		
Revenus de valeurs mobilières et distributions (crédit d'impôt inclus)	TS	
Revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié et autres revenus distribués	GO	
Autres revenus (crédit d'impôt inclus)	TR	
• Autres		
Revenus des lignes DC, CH, TS, TR pour lesquels les prélèvements sociaux ont déjà été appliqués	CG	
Montant des frais venant en déduction	CA	
Montant total des crédits d'impôt	AB	
Total des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la déclaration n° 2047)	BG	
Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5 %	DH	

3 I PLUS VALUES ET GAINS TAXABLES À 16 %

Gains sur cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés taxables à 16 %	VG	
Pertes de l'année 2006 sur cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés	VH	
En cas de pertes antérieures à 2006 non encore imputées, indiquez le détail sur papier libre ou joignez le tableau de suivi n° 2041 SP.		

4 I REVENUS FONCIERS

Micro foncier : recettes brutes sans abattement	BE		Déficit imputable sur les revenus fonciers	BB	
Revenus fonciers	BA	136595	Déficit imputable sur le revenu global	BC	
Primes d'assurance des loyers impayés (voir notice)	BF		Déficits antérieurs non encore imputés	BD	
Cochez si vous avez souscrit une déclaration 2044-spéciale	BZ		(lignes BA, BB, BC, BD : report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044)		
Montant des loyers courus du 1-1-98 au 30-9-98 provenant des immeubles pour lesquels la cessation ou l'interruption de la location est intervenue en 2006 et qui ont été soumis à la taxe additionnelle au droit de bail	TQ				

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS à imposer suivant le système du quotient

Montant total des revenus à imposer	ØXX		(n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de la déclaration)		
Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus ou année de début d'exploitation					
Pour les bénéfices agricoles exceptionnels, indiquez également le nom du titulaire et, le cas échéant, son adhésion à un C.G.A.					

* Ou partenaire du PACS.

